

## SANTÉ

### SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 23 décembre 2010 portant nomination à la Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique**

NOR : ETSP1031160A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1114-1 et R. 1114-5 à R. 1114-8 ;  
Vu l'arrêté du 15 novembre 2005 portant nomination à la Commission nationale d'agrément,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés par arrêté du ministre du travail, de l'emploi et de la santé :

Est désigné en qualité de président de la Commission nationale d'agrément :

M. Pierre ZÉMOR, conseiller d'État honoraire.

Sont désignés en qualité de membres de la Commission nationale d'agrément :

Mme Bérengère POLETTI, représentante de l'Assemblée nationale, suppléée par M. Jean-Louis TOURAINE.

M. Paul BLANC, représentant le Sénat, suppléé par Mme Patricia SCHILLINGER.

M. Pierre ZÉMOR, conseiller d'État.

Mme Frédérique DREIFUSS-NETTER, conseillère à la Cour de cassation.

Trois personnalités choisies en raison de leur compétence dans le domaine de la santé ou des associations :

M. Jean-François BLOCH-LAINE, suppléé par M. Bernard CASSOU.

M. Jean-Marie CLEMENT, suppléé par Mme Virginie HALLEY DES FONTAINES.

Mme Chantal DESCHAMPS, suppléée par M. Denis MECHALI.

Trois personnalités choisies en raison de leur expérience de la vie associative :

M. Pierre LASCOUMES, suppléé par Mme Jacqueline LORTHIOIS.

M. Marc ROUZEAU, suppléé par M. Lucien BOUIS.

Mme Michèle GUILLAUME-HOFNUNG, suppléée par M. Bruno GAURIER.

#### Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 23 décembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de la santé,*

D. HOUSSIN